

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

**DELIBERATION N° 23/2021**

**OBJET : Décision modificative du budget n° 1**

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Présents : 10  
Absents : 0  
Votants : 10  
Procuration : 0

Date de la convocation : 12/07/2021  
Date d'affichage : 12/07/2021  
Date de la séance : 16/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi seize juillet,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2151 35	250,00		
D I 21 2151 38		250,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	250,00	
	Réductions	250,00	
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	250,00
Solde Réductions	250,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Le Conseil Municipal se prononce par vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire  
GAUTHIER Bernard



Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

ID : 005-210500906-20210716-232021-DE

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

**DELIBERATION N° 24/2021**

**OBJET : Antenne relais new deal/orange**

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Présents : 10  
Absents : 0  
Votants : 10  
Procuration : 0

Date de la convocation : 12/07/2021  
Date d'affichage : 12/07/2021  
Date de la séance : 16/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi seize juillet,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Suite à la visite sur le terrain avec les services de l'Etat (Mr RICHARD), la Société Orange, le Collectif, les 3Adjoints et moi-même, trois points d'installation possibles ont été visités, des photos panoramiques et relevés ont été effectués avec un drone.

Après avoir constatés les différentes vues panoramiques et les hauteurs nécessaires pour desservir les résidences permanentes non alimentées actuellement par le relais de la Valette Au vue des trois propositions.

La commune propose de retenir le site du Cuchon (photo à 21 mètres), qui dessert tous les hameaux « le Collet, le Serre, les Héritières, le Moulin, les Pascaux, la station d'épuration et le village de la Motte au complet. Ce site est desservi par un chemin rural, il se trouve en point haut de la commune.

Le site du Puny (photo à 24 mètres) couvrirait les mêmes lieux, mais le haut du village du collet serait un peu caché par la forêt.

Le site des Tressaries proposé par le collectif desservirait le Collet, le Serre, les Héritières, une partie du village de la Motte, mais ne couvrirait pas le bas du village de la Motte, le moulin les Pascaux et la Station d'épuration à cette même hauteur de 24 mètres), pour couvrir les quatre parties non desservi, il faudrait monter à environ 50 mètres d'après les vues du drone. Nous ne voulons pas qu'une partie de la commune reste à l'écart de la couverture mobile.

Le hameau de Molines lui serait toujours desservi par le relais de la Valette.

Orange s'était engagé à nous tenir informé et nous rendre les études réseaux sur les trois possibilités décrites ci-dessus, à ce jour, la commune n'a reçu aucune étude de la part

d'Orange, nous ne pouvons donc que nous baser sur les faits vus lors de cette visite avec le drone.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- demande que tous les hameaux de la commune soient desservis par la téléphonie mobile,
- demande que le site du cuchon soit retenu, car le plus apte à alimenter tous les foyers communaux.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toute les autorisations nécessaires à l'aboutissement de ce projet au site du cuchon ;
- Refuse que le site des Tressaries soit retenu, car celui-ci n'est pas desservi par une voie communale ou rurale, et ne dessert pas les parties basses du village, ce qui impliquerait dans le futur l'installation d'un troisième relais.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 22/07/2021  
Reçu en préfecture le 22/07/2021  
Affiché le  
ID : 005-210500906-20210716-DELIB242021-DE

Le Maire  
GAUTHIER Bernard

